

Mairie



33570

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux

Le sept avril à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 31/03/2022

Date d'affichage : 31/03/2022

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, BLONDET Nicolas, Fabien DELPY, PIMBERT Éric.

Excusé : M. BLONDET Nicolas (a donné pouvoir à M. PIMBERT Eric)

Secrétaire de séance : Mme Josiane PETIT

En exercice : 10 Présents : 09 Votants : 10 Absent : 00 Excusés : 01

N°13-2022

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Après avoir examiné chapitre par chapitre les propositions de recettes et de dépenses du budget primitif 2022 de la commune, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2022 présenté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	232 514,59 €	232 514,59 €
INVESTISSEMENT	768 187,73 €	768 187,73 €
TOTAL	1 000 702,32 €	1 000 702,32 €

Le maire,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
 Pascal AMOREAU

